

Politique Qualité de LEM intérim

Mise à jour 5 mars 2024

1 - LEM intérim a décidé, en 1996, de s'engager dans la conformité aux principes des systèmes de management de la qualité, pour donner confiance à ses clients et collaborateurs, d'une manière générale, à l'ensemble de ses parties intéressées, dans son aptitude à satisfaire leurs besoins et attentes.

2 - Nous voulons que LEM intérim renforce les points sur lesquels elle a bâti sa réputation :

- ✓ une entreprise où les relations humaines avec les clients et les intérimaires sont mises en avant,
- ✓ une entreprise-partenaire, attentive à développer de nouveaux outils pour renforcer l'efficacité des solutions proposées.
- ✓ une entreprise où l'éthique, la légalité et les bonnes pratiques du secteur sont des balises de nos choix de fonctionnement.

3 - Nous voulons que LEM intérim continue à se positionner parmi les entreprises les plus performantes de son secteur.

4 - Nous voulons améliorer de manière continue mais réaliste l'organisation interne de LEM intérim, en privilégiant l'esprit de famille, d'équipe, d'entraide parmi les collaborateurs.

5 - Nous voulons toujours plus développer les contacts avec les entreprises utilisatrices, en allant davantage vers elles, en anticipant leurs besoins et attentes.

6 - Nous avons rejoint le groupe PROMAN en 2016. Nous souhaitons être le vecteur de son image en Belgique francophone, en conservant notre identité et nos spécificités, mais aussi en offrant à l'ensemble des parties intéressées le bénéfice de cette belle alliance, ainsi que celui des synergies avec les autres entités du groupe.

7 - Notre politique est communiquée à l'ensemble du personnel pour lui permettre d'adhérer à celle-ci et de la traduire au quotidien.

8 - Elle est revue chaque année par la Direction Générale afin d'en assurer l'adéquation la plus fidèle à l'environnement de LEM intérim.



L'administrateur délégué

HL NEXT s.a., représentée par Henri Lemaître, représentant permanent